

RFI SINAPS

INFORMATION A L'ATTENTION DES CANDIDATS



Le RFI est une demande d'information. Il ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement de l'Amue à lancer ultérieurement une opération sur le même objet.

Réciproquement, les réponses à une demande d'information ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part des opérateurs économiques.

La présente demande d'information se place dans le cadre d'analyses préliminaires conduites par l'Amue en vue du lancement d'un accord-cadre relatif à une tierce maintenance applicative évolutive (TMAE) de la solution Sinaps de gestion des données de référence et d'orchestration des processus métier.

L'objet de cette demande d'information est de réunir des éléments pouvant participer à la détermination des conditions générales de réalisation des prestations prévues dans le périmètre de TMAE de Sinaps.

La réponse à cette demande d'information permettra à l'opérateur économique interrogé de faire part de son expérience et de ses références en la matière.

Cette réponse écrite doit permettre à l'Amue d'identifier au mieux les modes de fonctionnement des opérateurs économiques afin de mettre en place un dispositif adapté à leurs contraintes.

Pour une exploitation efficace des informations recueillies, l'Amue attire l'attention sur l'importance d'utiliser le cadre de réponse du RFI et de formuler autant que possible **des réponses synthétiques**

En cas de besoin, des prestataires pourront être invités par l'Amue à faire un exposé oral de leur présentation.

A ce stade de la phase de définition des besoins, il est prématuré de répondre aux éventuelles interrogations des candidats sur le périmètre d'exécution des prestations et de fournir plus d'éléments chiffrés.

Cordialement

Le service des affaires juridiques